

qu'un titre olympique soit gagné par le meilleur sans autre considération. Nous avons pourtant écouté attentivement les arguments exposés et, peu à peu, certaines raisons valables se sont dégagées d'elles-mêmes.

» Reconnaissons d'abord que les Jeux Olympiques n'ont jamais cherché à revêtir le caractère d'un championnat du monde. Leur périodicité même — tous les quatre ans — interdit qu'ils puissent avoir cette ambition encore — précisément à cause de cette périodicité — qu'un titre olympique soit souvent plus glorieux qu'un championnat du monde.

» En somme, certains milieux influents de l'olympisme verraient d'un très bon œil qu'un titre olympique soit considéré comme une distinction telle que, par exemple le Prix Nobel dont on est titulaire qu'une seule fois, quelle que soit la qualité de l'œuvre postérieure. »

Interprétation discutable

« Cette suggestion, révolutionnaire convenez-en, a-t-elle été mal interprétée ? Elle a été en tous cas vertement relevée par une certaine partie de la presse politique. Celle-ci y a vu un moyen, plus ou moins déguisé, d'empêcher l'U. R. S. S. et les démocraties de l'Est d'affirmer leur suprématie ! On serait curieux de connaître, à cet égard, l'opinion des Comités Olympiques de ces pays. Il pourrait être surprenant. »

Là, M. Gaston Meyer fait un décompte du nombre de médailles d'or gagnées par les divers pays aux Jeux Olympiques. On nous permettra de faire abstraction de cette citation pour ne relever que son calcul savant d'après lequel il prouve que la proposition

d'interdire les Jeux à ceux qui auraient gagné une fois dans leur vie une médaille d'or, désavantagerait surtout les Etats-Unis. Laissons donc de côté dans cette étude toute considération nationaliste, et reprenons :

Le pour et le contre de M. G. Meyer

« Les inconvénients de la limitation proposée sont évidents. Le plus grave serait de priver un petit pays d'une victoire possible grâce à un champion exceptionnel (exemple : Barthel pour le Luxembourg en 1952). Les avantages méritent cependant d'être pris en considération. Nous les évoquons en trois phrases :

1. Un plus grand nombre d'athlètes pourraient espérer la consécration suprême : la médaille d'or olympique.
2. Tous les pays — et plus spécialement ceux qui trustent les victoires — redoubleraient d'efforts pour chercher de nouveaux vainqueurs possibles au lieu de préserver comme un bien précieux leurs vedettes déjà couronnées.
3. Disparaîtrait dans cette mesure, cette profession a qui - n'ose - pas - dire - son - nom » de vainqueur olympique, protégé, choyé, entraîné comme un cheval de prix.

» Est-ce que cela suffirait vraiment à sauver l'idéal olympique ? Sans doute pas. Mais il reste que toute tentative faite dans ce sens ne peut laisser indifférent. On peut surtout en discuter sans passion et trouver, peut-être, d'autres solutions plus complètes avant que les Jeux, débordés par leur propre succès, comme autrefois ceux d'Olympie, disparaissent pour des siècles. »

Un peu de tout

La valse des millions pour Melbourne

Les expéditions australiennes coûteront cher aux Comités Nationaux Olympiques et tout particulièrement à ceux d'Europe. La *Grande-Bretagne* estime que cette expédition reviendra à 75 000 livres sterling, somme qu'il faut trouver dans le pays *sans l'appui de l'Etat*. La *France* dépensera 200 millions de francs français, mais son Comité Olympique est subsidié par l'Etat français. La Suisse y sera de 500 000 francs suisses que son Comité Olympique trouvera en partie dans la caisse du Sport-Toto qui n'est autre que les bénéfices réalisés sur les paris des matches de football, car la Confédération helvétique ne sera pas sollicitée. En *Allemagne*, le premier million de marks était récolté en novembre dernier.

Le bénéfice du sport-toto en Italie

Le bénéfice sur les paris des matches de football en Italie a été de 9 milliards de liras (environ 62 millions de francs suisses) pour

la saison 1954-1955. Ce résultat a été publié dans le rapport annuel du Comité Olympique National Italien. La répartition des bénéfices s'est effectuée de la façon suivante : 26,15% pour les installations sportives ; 23,75% pour les Jeux Olympiques ; 23,04% pour les Fédérations Nationales ; 10,67% pour les camps d'entraînement ; 4,55% pour les frais d'administration du Comité Olympique National Italien ; 3,83% pour les crédits sportifs ; 2,51% pour les centres de jeunesse ; 2,66% pour la propagande ; 1,11% pour les assurances ; 0,84% subvention aux écoles de sport ; 0,77% diverses dépenses. Voilà de quoi rendre jaloux bien des comités nationaux olympiques...

Au Comité Olympique Belge

Nous tenons à signaler la brillante nomination du successeur de M. Seeldrayers à la présidence du Comité Olympique Belge, M. Victor Boin, président de l'Association Internationale des journalistes sportifs avec lequel le Comité International Olympique a toujours

entretenu les meilleures relations. M. Victor Boin a toujours été un « homme de sport » et le Comité Olympique Belge ne peut que se réjouir d'avoir eu la main si heureuse dans son choix. Il sera le digne successeur de M. Seeldrayers. M. Boin a représenté la Belgique aux Jeux Olympiques de 1908 et 1912 en

water-polo, et à ceux de 1912, 1920 et 1924 en escrime. Depuis 1903 il s'est consacré au journalisme sportif et a présidé l'Association des journalistes sportifs belges de 1923 à 1935. Il siégeait au comité de l'Association Internationale des journalistes sportifs depuis 1932 et actuellement il en est le président.

L'Allemagne aux Jeux Olympiques

Un accord a été réalisé le 7 janvier dernier entre les représentants des Fédérations Allemandes de Football d'Allemagne occidentale et orientale en vue de la sélection d'une équipe unique qui sera engagée au tournoi olympique de Melbourne. Les décisions suivantes ont été prises :

1. Les séances d'entraînement communes auront lieu alternativement en République fédérale et en République populaire démocratique ;
2. les deux fédérations désigneront chacune un entraîneur et des assistants ;
3. un représentant officiel de chacune des

fédérations assistera aux séances d'entraînement ;

4. à l'issue des entraînements, une sélection olympique sera mise sur pied par les deux fédérations agissant en plein accord.

On sait d'autre part que des ententes semblables ont été réalisées également dans d'autres sports et dans le même but en Allemagne. Il est heureux de constater combien l'union des deux régions de l'Allemagne se réalise favorablement en vue des Jeux Olympiques dans le domaine du sport, ce que la politique n'a pu faire jusqu'à ce jour.

Sus au nationalisme exagéré

Dans le but très louable de réfréner le nationalisme *exagéré* qui règne aux Jeux Olympiques, un membre du Comité International Olympique avait proposé, lors des réunions olympiques de Paris en juin 1955, le remplacement des hymnes nationaux, lors de la remise des médailles aux vainqueurs, par une sonnerie de trompettes. Cette pratique avait été mise en vigueur lors des championnats d'Europe d'athlétisme à Berne en 1954 et avait trouvé un accueil favorable auprès du public et des dirigeants de la I. A. A. F. A Paris cependant, une opposition quasi unanime se manifesta au cours de la réunion de la Commission Exécutive du Comité International Olympique avec MM. les délégués des Fédérations Internationales : ces derniers en effet demandèrent la revision du statu quo. Devant cet accueil plutôt glacial la proposition fut retirée de l'ordre du jour par son auteur même. En dépit de l'encouragement que cela pourrait donner au nationalisme, l'hymne du pays de l'athlète vainqueur continuera à retentir sur les stades olympiques et les cœurs sensibles continueront à vibrer.

Nous nous souvenons d'une discussion informelle qui s'était tenue entre membres du Comité International Olympique il y a quelques années ayant trait à la suppression des drapeaux nationaux autour du stade olympique, toujours pour les mêmes raisons de chauvinisme nationaliste. C'était aller à l'encontre des lois Coubertin. Or, la question revient sur le tapis aujourd'hui à la suite d'une idée semblable émise par un éminent journaliste allemand dans une conférence qu'il vient de donner ; il demande la suppression des couleurs nationales aux Jeux Olympiques. A cette occasion le grand journal sportif parisien *L'Equipe* dans sa rubrique « 24

heures de sport » reprend ce sujet et intitule un article qui a paru en décembre dernier : « Pour l'honneur de notre pays ». Cette idée (celle du journaliste allemand que nous venons de citer. *Réd.*) fait partie de toutes celles que l'on discute actuellement pour que ne périclète pas l'esprit olympique et pour que le sport ne serve pas d'instrument à la guerre froide qui menace à nouveau.

M. Ernst Hornickel critique vivement le serment olympique et surtout le fragment de phrase suivant : « Nous jurons de lutter, etc. pour l'honneur de notre pays, etc... » Il déclare : « A-t-on jamais entendu dire que l'honneur d'une nation était entaché par une défaite olympique ou que cet honneur était rehaussé par une série de victoires ? »

En définitive le conférencier suggère que tous les athlètes se présentent sous les mêmes couleurs (ce qui compliquerait singulièrement la tâche des juges et des arbitres... et ce qui supprimerait les sports d'équipes puisqu'il n'y aurait plus d'équipes nationales !) Il admet à la rigueur que, sur le maillot commun, des anneaux olympiques distincts soient imprimés ; noirs pour l'Afrique, verts pour l'Europe, bleus pour l'Australie, rouges pour l'Amérique et jaunes pour l'Asie.

Mais nous craignons que M. Hornickel ne transforme simplement le nationalisme en racisme.

Certes, l'honneur d'une nation n'est pas entaché par une défaite olympique... Mais est-ce du nationalisme que ces larmes d'émotion versées par Josy Barthel, vainqueur du 1500 m. à Helsinki, déclarant : « Je suis heureux, surtout pour mon petit pays, le Luxembourg ! » Est-ce que ces larmes et cette émotion sont de mauvais aloi ? On a tout de même quelque peine à le croire. *L'E.*